

Royaume du Maroc
Conseil Consultatif des Droits de l'Homme

Plan d'Action National en matière
**de Démocratie et des Droits
de l'Homme au Maroc**



Contexte

L'élaboration et la mise en place du Plan d'Action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme au Maroc (PANDDH) intervient dans un contexte marqué par l'ouverture et la démocratisation du pays, engagée depuis déjà plusieurs années. Ce projet traduit le désir d'enraciner les principes des droits de l'Homme de manière effective dans les programmes et actions de l'Etat reflétant ainsi le besoin de consolider les acquis démocratiques du pays. C'est également la reconnaissance que non seulement ces principes sont d'une importance primordiale pour le bien-être des individus et groupes mais également pour le progrès économique et social du pays. Ainsi, la mise en œuvre des principes des droits de l'Homme est de plus en plus considérée comme étant le gage de la cohésion sociale et de la réussite du processus de développement humain.

Ce programme constitue, par la même occasion, une manière de donner suite aux engagements auxquels le Royaume du Maroc a souscrit, avec la ratification de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et répond également aux recommandations de la Déclaration et du Plan d'Action de la Conférence de Vienne de 1993 sur les droits de l'Homme.



A ce jour, 23 pays ont adopté une stratégie et un plan national en matière des droits de l'Homme

Malawi, Lettonie en 1995, Philippines, Brésil, Australie en 1996, Bolivie, Venezuela en 1997, Equateur, Indonésie, Mexique, Afrique du Sud en 1998, Bolivie, Norvège en 1999, République Démocratique du Congo en 2000, Lituanie, Suède en 2002, Cap Vert, Mauritanie, Mongolie en 2003, Moldavie en 2004, Nouvelle Zélande en 2005, Pérou, Nigéria en 2006, République de Corée en 2007.

L'idée de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action nationaux de promotion et de protection des droits humains (PANDH) s'est imposée pour répondre au souci de mettre en place des stratégies globales visant la promotion et la protection des droits de l'Homme. Pour le Maroc, elle résulte de la nécessité de disposer d'un cadre cohérent qui permet d'inscrire et de coordonner l'ensemble des actions tendant à améliorer la connaissance, la diffusion, la promotion, la sauvegarde et le développement des droits de l'Homme au Maroc. Le plan est ainsi appelé à identifier les actions et à définir le rôle que chacun des intervenants doit assumer en vue de la promotion et de la protection des droits humains dans notre pays.

“ Chaque Etat examine s'il est souhaitable d'élaborer un Plan d'Action National prévoyant les mesures par lesquelles il améliorerait la promotion et la protection des droits de l'Homme,, (parg. 71, section C de la deuxième partie)

Extrait des recommandations de la Déclaration et du Plan d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme, Vienne, 1993.



Outre la dimension "droits humains" proprement dite, le plan marocain innove en incluant la dimension "démocratie". Par là, l'Etat marocain signale de façon significative la volonté politique de se doter des instruments et mécanismes aptes à asseoir de façon pérenne les fondements de l'Etat de droit. Et l'on parlera désormais de PANDDH.

Finalité et objectifs

La finalité principale du PANDDH est de développer la promotion et la protection des droits de l'Homme et consolider la démocratie dans le pays, et ce, en les plaçant au cœur des politiques publiques. A travers une approche globale, concertée, structurée et orientée-action, le PANDDH vise à :

- Permettre une évaluation complète des besoins en matière des droits de l'Homme au sein du pays ;
- Mettre en place des objectifs réalisables et proposer des activités concrètes pour leur réalisation ;
- Renforcer la performance de l'administration publique et la bonne gouvernance ;
- Sensibiliser le gouvernement et les citoyens et les mobiliser pour des actions au profit des droits de l'Homme et de la démocratie ;
- Adresser de manière effective les problèmes des groupes spécifiques et vulnérables ;
- Faciliter la mobilisation des ressources nationales et celles pouvant provenir des programmes d'appui de la communauté internationale ;
- Permettre une large participation de l'ensemble des acteurs et développer l'esprit de la concertation et du partenariat.

De manière spécifique, le PANDDH ambitionne de :

- Accompagner le gouvernement, les organisations et membres de la société civile dans leurs actions visant le respect, la promotion et la protection des droits de l'Homme et promouvoir la coopération ;
- Renforcer les institutions nationales travaillant dans le domaine des droits de l'Homme ;
- Promouvoir la ratification des conventions internationales, permettre le suivi par l'Etat de ses engagements internationaux en matière des droits de l'Homme et promouvoir la conformité de la législation nationale avec les standards internationaux ;
- Vulgariser les standards et mécanismes des droits de l'Homme, particulièrement dans les milieux des organes chargés de l'application de la loi et des travailleurs sociaux ;
- Développer des programmes spécifiques visant à améliorer la situation des groupes vulnérables au sein du pays ;
- Mettre l'accent sur le rôle des droits de l'Homme dans le développement national.





Le programme d'appui à l'élaboration du PANDDH

Un programme d'appui à l'élaboration du PANDDH a fait objet d'une convention de partenariat entre le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) et l'Union Européenne. L'élaboration du plan est confiée au Centre de Documentation, d'Information et de Formation en Droits de l'Homme (CDIFDH) en tant que coordinateur de l'unité de gestion du projet. L'assistance technique au CDIFDH est assurée par un consortium composé du cabinet Euromed, de l'Institut Danois pour les Droits de l'Homme et du réseau Euro-Méditerranéen pour les Droits de l'Homme.

L'objectif global de ce programme est le renforcement du processus de transition démocratique et l'établissement d'un Etat de droit au Maroc, ainsi qu'une meilleure intégration des principes de droits de l'Homme et de démocratie dans la société, l'administration et la justice marocaine.

Le programme est doté de 2,4 millions d'Euros, 2 millions d'Euros sous forme de don de la part de l'Union européenne et 400000 Euros représentant la part de participation de l'Etat Marocain. Le programme d'appui au PANDDH a commencé effectivement à la mi-septembre 2007 et s'étalera sur une durée de 3 ans.

I. Une Stratégie nationale et un Plan d'Action relatifs aux droits de l'Homme élaborés de manière participative, un suivi du processus d'adoption et un accompagnement de la mise en œuvre.

II. Les compétences institutionnelles, opérationnelles et de gestion du Centre de Documentation, d'Information et de Formation en Droits de l'Homme (CDIFDH) renforcées permettant à cet organisme (i) d'assumer ses responsabilités dans la promotion de la Stratégie nationale et du Plan d'Action sur les droits de l'Homme et (ii) de jouer son rôle de moteur d'un dialogue continu entre les autorités et les organisations émanant de la société civile.

III. Les compétences renforcées des responsables de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie nationale et du Plan d'Action en matière de droits de l'homme aussi bien au niveau du gouvernement que de la société civile.

IV. Une opinion publique mieux informée à la fois de la situation des droits de l'Homme dans le pays et des outils juridiques garantissant le respect des droits de l'Homme.

Structure de gestion

Un comité de suivi, composé de représentants du CCDH, du Ministère des Finances et de la Délégation de la Commission européenne à Rabat, sera en charge de coordonner les interventions du projet et d'identifier selon les rapports périodiques du Centre de Documentation, d'Information et de Formation en Droits de l'Homme (CDIFDH), les besoins et les ajustements nécessaires à la bonne exécution du projet. Son secrétariat sera assuré par le CDIFDH. Ce dernier est responsable de la fonction de suivi interne du projet.

Structures opérationnelles

Le comité de pilotage

L'un des éléments essentiels pour l'élaboration du PANDDH est la mise en place d'un comité de pilotage. Cet organe devrait être de taille à permettre une représentation satisfaisante des organismes gouvernementaux, des parties prenantes et autres parties intéressées tout en étant gérable sur le plan de l'efficacité des prises de décisions. Pour atteindre les objectifs complémentaires d'efficacité et de soutien populaire ample, il est essentiel d'assurer la participation des organismes gouvernementaux de premier plan et des organisations de la société civile.

Les comités thématiques

Les comités thématiques seront chargés de traiter les domaines spécifiques de façon à assurer une représentation optimale des organisations concernées par le Plan et utiliser les compétences disponibles de manière performante. Ils seraient responsables de l'analyse des besoins, de l'élaboration des drafts (thématiques et/ ou axes) du plan et du suivi par rapport aux questions spécifiques relevant de leur compétence. A titre indicatif, de telles questions pourraient concerner l'égalité des sexes, la diffusion de la culture des droits de l'Homme, l'administration de la justice, etc.

Phases et composantes

Phase préparatoire

Identification, mise en place et renforcement des organismes et mécanismes institutionnels principaux chargés de l'élaboration de la Stratégie nationale et du Plan d'Action en matière de droits de l'Homme.

I. Renforcement institutionnel du Centre de Documentation, d'Information et de Formation en Droits de l'Homme (CDIFDH)

II. Mise en place et renforcement institutionnel du comité de pilotage et des comités thématiques chargés de l'élaboration de la Stratégie nationale et du Plan d'Action en matière de droits de l'Homme

Phase d'accompagnement et de suivi de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action

III. Formation (capacity building) en vue de la mise en œuvre et/ou du suivi de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de droits de l'Homme

IV. Campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion publique.



Processus d'élaboration



Un processus participatif

Le processus d'élaboration du PANDDH est autant important que le document final lui-même. Il se doit d'être un processus transparent et participatif qui suppose une forte implication du gouvernement, de la société civile dans toutes ses composantes, des institutions nationales, des institutions de recherche, académiciens et experts en droits de l'Homme. Un dialogue véritable entre l'ensemble des acteurs, ainsi qu'une large consultation est le seul à même d'assurer une base pour un plan d'action pouvant jouir d'un large support de la part des citoyens.

Un processus évolutif et cumulatif

Le PANDDH doit être considéré comme faisant partie d'un processus long-terme, une nouvelle pratique de l'Etat. Des mécanismes de monitoring et évaluation devraient être mis en place de manière à permettre les révisions et ajustements possibles en fonction de l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans le pays, permettant ainsi une mise à jour permanente du plan.

Un engagement national

Le PANDDH peut être considéré comme un véritable engagement national et nécessite son appropriation par l'ensemble des acteurs concernés. C'est en effet un mécanisme effectif permettant le développement de réels partenariats pour la poursuite des objectifs nationaux relatifs à la promotion et la protection des droits de l'Homme et la consolidation de la démocratie.



Le **PANDDH** est un cadre cohérent permettant d'inscrire et de coordonner l'ensemble des actions qui visent à consolider la démocratie et à développer la connaissance, la diffusion, la promotion et la protection des droits de l'Homme au Maroc.



CDIFDH

Rue Beyrouth, immeuble Saâda, porte 4,
4ème étage, Rabat - Maroc
T. +212 (0) 37 20 60 71
F. : +212 (0) 37 20 61 03
cdifdh@cdifdh.org.ma
www.cdifdh.org.ma



حكومة
المملكة المغربية



GOUVERNEMENT DU
ROYAUME DU MAROC